Conseil d'Administration du 13 décembre 2022

Procès-verbal approuvé

- **Membres du conseil d'administration :**

Membres présents :

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A :
Marc DUMAS ; Virginie DUPONT ; Guy GOGNIAT ; Thierry MORINEAU

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B :
Frédéric BEDEL ; Nadine DE LA PALLIÈRE ; Catherine KERBRAT-RUELLAN ; Agnès LECOMPTE

Collège des personnels BIATSS :
Nathalie BOURDET LE BOULICAUT ; Mario DRAGONE ; Gilles GASSELIN ; Geneviève LE BARBIER ; Philippe LE MÉE

Collège des usagers :
Hoël RIVAL ; Yuna DELPECH

Collège des personnalités extérieures :

Membres de droit avec voix consultative :
Jean-Roch SAUVÉ ; Agnès SONOIS ; Mylène SULIGOJ

Membres représentés :

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A
Karine VALLÉE donne procuration à Guy GOGNIAT

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B
Arnaud PERROT donne procuration à Agnès LECOMPTE

Collège des BIATSS
Ludovic LE BOEDEC donne procuration à Mario DRAGONE

Collège des usagers

Collège des personnalités extérieures
Thierry CATROU donne procuration à Guy GOGNIAT
Fabrice VÉLY donne procuration à Catherine KERBRAT-RUELLAN
David ROBO donne procuration à Virginie DUPONT

- ***Membres invités présents :***

Sébastien LE GALL, vice-Président du CA ; Mathias TRANCHANT, vice-Président de la Commission de la Recherche ; Régis FERRON, délégué général de l'Alliance universitaire de Bretagne ; Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN, Doyen de l'UFR DSEG ; Angélique MARTIN, vice-Doyenne de l'UFR LLSHS ; Tahar LOULOU ; Gaël ALLIGAND, Directeur de l'IUT de Lorient ; Éric MARTIN, Directeur de l'ENSIBS ; Emmanuel BROCHARD, Directrice des affaires financières ; Sonia JAFFRO, Direction des ressources humaines ; Nathalie LESCOAT, Directrice du Service des affaires statutaires et juridiques - secrétaire de séance ; Laure DARLEON, chargée des affaires statutaires et juridiques - secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 – Informations générales

1.1 – Point d'information générale

2 – Procès-verbaux

2.1 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2022
2.2 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 novembre 2022

3 – Politique d'établissement

3.1 – Plan de sobriété énergétique
3.2 – Schéma Directeur du Handicap 2023-2027
3.3 – Création d'un centre d'entrainement National Universitaire de Voile (CENUV)

4 – Finances

4.1 – Budget initial 2023
4.2 – Programmation des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2023
4.3 – Abrogation de la délibération n°68-2008 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacements des étudiants dans le cadre des activités pédagogiques
4.4 – Abrogation de la délibération n°27-2011 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacements des personnels des ex IUFM intervenant dans le Master Enseignement et Formation de l'UBS
4.5 – Modalités de remise de libéralités aux non-personnels de l'Établissement
4.6 – Information relative aux marchés publics passés en 2022
4.7 – Modalités de participations de l'Établissement dans des associations professionnelles ou sociétés savantes dont l'objet concourt à la réalisation de ses missions

5 – Ressources humaines

5.1 – Cadrage de l'action sociale et culturelle pour l'année 2023
5.2 – Complément au cadrage établissement relatif à l'achat de marques de sympathie aux personnels
5.3 – Information relative à la campagne d'emplois 2022 – Bilan de l'exécution
5.4 – Information relative au télétravail - Bilan de la 1ère année d'expérimentation du dispositif au sein de l'UBS

6 – Formation

6.1 – Cadre de partenariat avec l'université Catholique de l'ouest pour l'année universitaire 2022-2023
6.2 – Capacités d'accueil des formations ouvertes dans le cadre du partenariat avec l'université Catholique de l'ouest pour l'année universitaire 2023-2024
6.3 – Cadre de partenariat avec l'IGA et l'ISGA pour l'année universitaire 2022-2023
6.4 – Ouverture des formations à la rentrée 2023 et capacités d'accueil en 1er cycle pour l'année universitaire 2023-2024
6.5 – Ouverture des formations à la rentrée 2023 et capacités d'accueil en Master pour la rentrée 2023-2024
6.6 – Centre de Langues : Politique générale de soutien des langues à l'UBS
6.7 – Centre de Langues : Actualisation de la grille tarifaire des formations et certifications du centre de langues pour l'année universitaire 2022-2023
6.8 – ENSIBS : Modifications du diplôme universitaire « Organiser la cyberdéfense des TPE/PME, organismes publics et privés » pour l'année universitaire 2022-2023
6.9 – Agréments des association étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023
6.10 – Scénario d'horaires étendus des bibliothèques universitaires pour les 4 années universitaires 2023-2024 à 2027-2028

6.11 – Politique d'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2023-2024

7 – Recherche

7.1 – Présentation des activités des Ecosystèmes de Recherche & Innovation : bilan de mi-parcours et perspectives

8 – Questions diverses

La Présidente ouvre la séance.

Annonce est faite des membres présents ainsi que des procurations.

1 – Informations générales

1.1 – Point d'information générale

- ✓ **Alliance européenne eMERGE**

Virginie DUPONT informe qu'elle a été signée l'accord de consortium du projet eMERGE à l'Université de Limerick en Irlande. L'Université de Burgos ne fait finalement pas partie du consortium et est remplacée par l'Université de La Corogne. Une université grecque a également rejoint le projet, ce qui fait que l'alliance comporte 9 établissements.

- ✓ **Impression des cartes de vœux**

Virginie DUPONT annonce que les cartes de vœux seront imprimées en très petite quantité cette année pour des raisons de développement durable. Les fonds habituellement consacrés à cette impression ont été octroyés à deux associations.

- ✓ **Contrat d'établissement**

Virginie DUPONT indique que le contrat d'établissement a été relu par le ministère mais celui-ci a pris un peu de retard pour transmettre ses remarques, et il devrait être voté lors du conseil d'administration (CA) au mois de mars 2023. La seule information transmise est que l'UBS a intégré trop d'indicateurs et de jalons. Même si tous les indicateurs ne sont pas retenus par le ministère, les autres seront conservés au sein de l'établissement et serviront d'indicateurs de suivi en plus de ceux qui seront demandés par l'État.

2 – Procès-verbaux

2.1 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2022

(Document de présentation, slides 5-6)

Sébastien LE GALL présente ce point.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 19 votes pour et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2022.

Délibération n° 2022-090

2.2 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 novembre 2022

(Document de présentation, slides 7-8)

Sébastien LE GALL présente ce point.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité (20 votes pour), le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 novembre 2022.

Délibération n° 2022-091

3 – Politique d'établissement

3.1 – Plan de sobriété énergétique

(Document de présentation, slides 27-30)

Sébastien LE GALL fait état d'une circulaire « sobriété » du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 24 septembre 2022, qui rappelle l'objectif collectif de réduction de nos consommations d'énergie de 10 % d'ici 2024 par rapport à l'exercice 2019, afin de garantir à court terme notre sécurité d'approvisionnement et à plus long terme de sortir la France des énergies fossiles d'ici 2050. À l'appui de cette circulaire, chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche doit établir une déclinaison de ce plan. Il propose à Jean-Roch SAUVÉ de présenter les principaux éléments de ce plan de sobriété énergétique.

Jean-Roch SAUVÉ rappelle que de nombreux travaux ont été entrepris sur les campus durant les dernières années qui visent à améliorer la performance énergétique des bâtiments. Ces travaux ont engendré une baisse des consommations en volume. Par ailleurs, le campus de Lorient a été raccordé au chauffage urbain, ce qui permet d'avoir un chauffage alimenté par du bois qui ne subit pas les mêmes variations que les prix de l'énergie sur d'autres matières premières. Il est aujourd'hui demandé d'adopter les préconisations de l'État dans sa circulaire en matière de température dans les locaux occupés ou non occupés. La pratique du moment à l'UBS ne diffère pas de ce qui était réalisé lors des années précédentes, avec une température calée à 19°. En revanche, en matière de ventilation, il est question d'adapter les moments de ventilation lorsque les amphithéâtres sont occupés notamment. Toutes les climatisations sont déconnectées et les éclairages extérieurs sont réduits au minimum. Les chauffe-eaux dédiés aux lave-mains sont mis à l'arrêt dans les locaux. En termes de numérique, l'UBS va lancer une étude pour examiner les moyens de réduire les consommations. L'usage du matériel électrique non autorisé d'un point de vue de la sécurité et de sobriété dans les bâtiments va être examiné. En termes de recherche, un inventaire des matériels est en cours de réalisation pour identifier les matériels les plus énergivores. L'UBS envisage la déconnexion des écrans d'information dans les bâtiments lorsqu'ils sont non utilisés. Il est préconisé de faire le moins de déplacements possibles et de réduire sa vitesse de circulation à 110 km/h sur autoroute et à 100 km/h sur les voies rapides. Enfin, il a été décidé une fermeture prolongée des bâtiments pendant les vacances de Noël, pendant deux semaines complètes, ce qui rapporte 2 000 à 3 000 € par jour d'économies de chauffage à l'établissement. L'UBS a recensé le nombre de personnels qui devaient continuer de travailler durant cette période pour raisons de service et ceux-ci pourront venir travailler dans l'un des deux bâtiments de la présidence ou dans le centre de recherche.

Philippe LE MÉE aimerait savoir pourquoi cette période a été choisie pour la fermeture et pas une fermeture sur une semaine complète en février. La fermeture prématurée en décembre crée en effet de nombreuses contraintes pour les personnels. La Direction du système d'information (DSI) n'a pas d'obligation de service alors que des bureaux virtuels seront ouverts pendant cette période de fermeture. Des alertes ont été transmises par le ministère comme quoi il fallait mettre sous surveillance toutes les connexions extérieures et Philippe LE MÉE regrette que cette mesure qui conduit à une fermeture anticipée n'ait pas été mieux coordonnée de manière générale.

Virginie DUPONT signale que tous les membres du CHSCT ont été ravis lorsque cette mesure de sobriété a été présentée. Par la suite, des collègues étaient moins ravis par cette initiative car ils regardaient leur situation personnelle. Elle estime qu'il faut prendre, à un moment donné, une décision collective. Plus de 90 % des personnels de l'UBS sont en congés à cette période et seuls quelques personnels doivent continuer à travailler car des opérations sont à terminer. La direction a aussi eu connaissance de quelques soutenances de thèse. Ce choix a été fait car la majorité des personnels étaient en congés.

Philippe LE MÉE souligne que l'année est particulière puisque les jours fériés de fin d'année tombent un dimanche. Les personnels BIATSS sont particulièrement impactés par cette mesure car des jours de congés sont retirés d'office, et il trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de meilleurs échanges au préalable.

Sébastien LE GALL assure que des échanges ont eu lieu avec la communauté et les partenaires sociaux, notamment en comité technique (CT). Certaines situations individuelles peuvent poser question mais la mesure est globalement comprise. La situation est exceptionnelle et suppose une certaine forme d'ajustement.

Philippe LE MÉE pense que l'application de la mesure n'a pas été faite de la même manière dans tous les services. Il constate en effet que de nombreux personnels de l'UFR SSI vont travailler durant cette période. Enfin, il répète que personne ne va travailler à la DSI durant ces deux semaines. Il n'y aura donc pas d'assistance, pas de veille et pas de surveillance.

Jean-Roch SAUVÉ fait parfaitement confiance au chef de service de la DSI qui fait remonter les informations.

Sébastien LE GALL informe que ce plan de sobriété a été présenté en CHSCT le 21 novembre 2022 et a reçu un vote favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) le plan de sobriété énergétique.

Délibération n° 2022-092

3.2 – Schéma Directeur du Handicap 2023-2027

(Document de présentation, slides 10-26)

Sébastien LE GALL rappelle que le schéma directeur du handicap est une aventure collective, portée politiquement par Stéphanie RENARD en sa qualité de chargée de mission inclusion, avec l'appui d'Anne ÉLAIN, vice-présidente vie étudiante et de Gilles GASSELIN, directeur du Pôle Étudiant Prévention santé et handicap (PEPsh). Ce projet a été construit dans la durée et a donné lieu à des moments de partage. Il propose à Anne ÉLAIN de présenter ce point.

Anne ÉLAIN rappelle que des présentations à la communauté ont déjà eu lieu en septembre dernier sous la forme de webinaires qui ont été proposés aux personnels et aux étudiants. Une présentation a ensuite eu lieu en équipe de direction, auprès des directeurs de composante et de laboratoire, puis aux membres du CHSCT. Ce projet a été voté à l'unanimité par le Conseil académique (CAc) plénier qui s'est réuni le 17 novembre dernier ainsi qu'au CT qui devait davantage se prononcer sur l'aspect d'inclusion des agents en situation de handicap. Le Code de l'éducation prévoit que le CAc en formation plénière propose au CA un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap. Par ailleurs, l'article L712-3 prévoit que le CA adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le CAc. Le Code de l'éducation a été complété par une charte université handicap en 2012 qui invitait déjà les établissements à faire du handicap un thème transversal intégré dans leur stratégie selon 4 axes :

1. Consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle ;
2. Développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap ;
3. Augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap ;
4. Développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements

L'UBS n'a pas attendu d'avoir un schéma pour mettre en œuvre tout un tas de dispositifs pour favoriser l'accueil des étudiants et des agents en situation de handicap. Un certain nombre de laboratoires travaillent déjà sur des axes liés au handicap. L'écosystème santé, environnement et handicap propose des activités de recherche et d'innovation sur le handicap. La chaire maintien à domicile est portée par le Fondation et l'UBS est également partenaire de grands projets collaboratifs dans le domaine du handicap, et notamment le projet Handicap, Innovation, Territoire (HIT) qui est issu du PIA et porté par Lorient Agglomération. Ce projet a pour ambition de faire de l'agglomération de Lorient un territoire de référence en termes d'inclusion à l'échelle européenne. L'UBS est responsable de l'axe 6 de ce projet (emploi, formation) et d'un certain nombre d'opérations de recherche, de formation et d'innovation.

En 2021, il y avait 573 étudiants en situation de handicap déclarés et il y en a aujourd'hui 690. Elle recense 296 aménagements d'examens et 150 à 200 aménagements d'étude. Il y a 55 agents en situation de handicap déclarés qui bénéficient d'une obligation d'emploi, soit 5,3 % de la masse salariale sachant que le seuil à atteindre pour les universités est fixé à 6 %. Toutefois, l'UBS est plutôt bien placée au niveau de la moyenne nationale.

Les premiers travaux concernant la rédaction de ce document ont débuté en 2015 par la constitution d'un groupe de travail sous la responsabilité de Virginie DUPONT. Un préprojet a été conçu en 2018-2019 mais n'a pas abouti pour diverses raisons. L'élection de Virginie DUPONT à la présidence de l'UBS, l'arrivée de Stéphanie RENARD à la vice-présidence vie étudiante et de Gilles GASSELIN en tant que directeur du PEPsh ont permis de relancer la dynamique autour du schéma directeur. En termes de méthodologie, l'objectif était de faire preuve d'efficacité, avec une adoption prévue avant fin décembre 2022, et d'avoir un document immédiatement opérationnel. Pour ce faire, les travaux du groupe de travail ayant eu lieu entre 2015 et 2018 ont été analysés et l'UBS s'est rapprochée d'autres universités pour étudier leur schéma directeur. Un groupe de travail restreint a été mis en place, et qui est constitué de Stéphanie RENARD, de Christophe MARTINEZ (DRH), de Ludivine BEAULANT (service recherche) et de Gilles GASSELIN. La proposition comporte 49 fiches actions déclinées en 5 axes stratégiques et 13 objectifs opérationnels :

- Axe 1 : Consolider l'accueil, l'accompagnement, l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap (ESH)
    - Objectif 1 : Favoriser l'accueil et la réussite des ESH

    - Objectif 2 : Faciliter la participation des ESH à la vie étudiante
    - Objectif 3 : Accompagner les ESH dans leur orientation et dans leur insertion professionnelle
- Axe 2 : Renforcer la politique des ressources humaines à l'égard des agents en situation de handicap
    - Objectif 1 : Informer les agents sur les droits des PSH
    - Objectif 2 : Renforcer la politique de recrutement des PSH
    - Objectif 3 : Prendre en compte le handicap dans l'organisation du travail
- Axe 3 Développer l'accessibilité de l'Université
    - Objectif 1 : Améliorer l'accessibilité des campus, du bâti et des équipements pédagogiques
    - Objectif 2 : Développer l'accessibilité des outils et des ressources numériques
- Axe 4 : Mettre en place une politique d'information et de sensibilisation au handicap
    - Objectif 1 : Sensibiliser la communauté universitaire au handicap
    - Objectif 2 : Lutter contre les discriminations liées au handicap
- Axe 5 : Dynamiser la formation et la recherche dans le domaine du handicap
    - Objectif 1 : Améliorer la lisibilité de la carte des formations dans le domaine du handicap
    - Objectif 2 : Développer les formations dans le domaine du handicap
    - Objectif 3 : Soutenir la recherche dans le domaine du handicap

Virginie DUPONT remercie les collègues qui ont participé à l'élaboration de ce schéma directeur handicap.

Gilles GASSELIN évoque l'accessibilité téléphonique qu'il faudra rajouter en supplément de l'accessibilité bâtimentaire et de l'accessibilité numérique. Une partie des actions ont par ailleurs déjà été lancées et il s'agira de s'attaquer progressivement à des dossiers plus ambitieux sur ce schéma.

Sébastien LE GALL souligne qu'il a été décidé, dans le cadre de la campagne d'emplois, de renforcer le potentiel d'accompagnement par la création d'un poste de référent handicap. Ce projet est ambitieux et très partagé puisqu'il s'agira de faire en sorte que chacun puisse s'approprier le dispositif à son échelle.

Guy GOGNIAT remercie les collègues pour la réalisation de ce travail. Des indicateurs sont évoqués mais sans donner des cibles. Or, il est parfois intéressant d'avoir des objectifs chiffrés.

Anne ÉLAIN explique que l'UBS aimerait recruter davantage de personnels en situation de handicap mais le vivier n'est parfois pas assez important.

Sonia JAFFRO pense qu'il faut beaucoup miser sur la sensibilisation et la formation parce qu'il peut arriver des situations de handicap dans la carrière des agents. L'objectif est de déceler des situations de handicap qui interviennent au cours de la carrière. En termes d'indicateurs chiffrés, l'idée est que ce schéma ne soit pas contraignant. Elle rappelle en effet que la déclaration, pour les personnels, reste individuelle et volontaire. Il ne faudrait pas que ce schéma soit perçu comme une contrainte, ce qui fait que la partie « indicateurs cibles » n'apparaît pas dans le document. Ces sujets sont sensibles et l'injonction ne fonctionne pas.

Virginie DUPONT indique que les personnels qui se déclarent en situation de handicap sont immédiatement accompagnés par l'UBS. L'objectif est de les installer dans des situations de travail qui soient les meilleures possibles en fonction des difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Pour autant, il n'est pas toujours facile pour un agent de se reconnaître avec une difficulté et que celle-ci se sache dans son environnement de travail. L'UBS souhaite sensibiliser à la déclaration auprès

des personnels tout au long de l'année et à l'accompagnement à partir du moment où ils se sont déclarés.

Hoël RIVAL estime que la construction de ce schéma directeur du handicap est un modèle de participation des différents corps qui travaillent à l'UBS, et notamment les usagers puisque l'information aux étudiants relative à ce schéma a été parfaitement exemplaire. Il y a eu un triple niveau d'information, sur les grands objectifs avant même sa rédaction, sur des propositions de correction suite à sa rédaction et dans les différents conseils au profit des élus étudiants. Hoël RIVAL souhaite que ce type de méthodologie soit reproduite dans le cadre des futurs dossiers portés par l'UBS.

Philippe LE MÉE aimerait savoir si la fiche action en lien avec les équipements sera en gestion centralisée pour éviter des différences entre les composantes.

Gilles GASSELIN explique que l'objectif de cette fiche est justement que la distribution d'équipements soit hétéroclite. Ce premier schéma directeur du handicap va permettre d'avoir une base de référence et d'en tirer un bilan chaque année.

Sonia JAFFRO ajoute qu'il avait été constaté une hétérogénéité dans l'application des aménagements de postes des personnels, et il a été décidé que le référent handicap à la DRH centralise la gestion des aménagements de postes, tant sur le financement que sur l'accompagnement.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) le schéma directeur du handicap 2023-2027.

Délibération n° 2022-093

3.3 – Création d'un centre d'entrainement National Universitaire de Voile (CENUV)

(Document de présentation, slides 31-33)

Sébastien LE GALL informe que l'UBS, l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) et l'École Nationale d'Ingénieurs de Brest (ENIB) ont fait le choix de s'engager ensemble dans une démarche de partenariat stratégique pour poursuivre et conduire leur politique de site. Dans ce cadre, les établissements ont proposé de mutualiser leurs expertises et ressources pour constituer un centre d'excellence visant à accueillir, entraîner et former des étudiants à la pratique sportive en voile habitable et foil de compétition. L'objectif est de favoriser l'attractivité des établissements au travers de la création de ce pôle d'excellence sportif et d'accompagner ces sportifs de haut-niveau dans la gestion de leur double cursus sportif et académique. L'UBS et l'UBO confirment partager la même ambition et valeurs sportives autour du projet et veulent travailler conjointement à construire des passerelles entre leurs formations et la voile de haut niveau afin que le CENUV puisse devenir d'une part un centre de référence notamment autour des enjeux écologiques et des grandes évolutions de la filière nautique et d'autre part le contact privilégié des acteurs du monde professionnel du nautisme pour ces activités sur notre territoire. À cette fin, les SUAPS souhaitent consolider leur vision commune pour ce centre au travers un document dans lequel ils précisent leurs engagements dans ce projet afin de le pérenniser sur le long terme.

Régis FERRON explique que l'objectif est de parvenir à construire un centre d'excellence pour les étudiants sportifs de haut-niveau, et notamment dans le domaine de la voile habitable et du foil de compétition. Il est question d'acquérir deux bateaux de compétition et une flotte de supports pour pratiquer le wingfoil sur Brest. Ces acquisitions ont été réalisées grâce au budget 2022 de

l'Alliance Universitaire de Bretagne (AUB) et l'idée est de proposer un protocole d'accord entre l'UBO et l'UBS car des tractations vont débuter avec les fédérations françaises, notamment la fédération française de sport universitaire et la fédération française de voile, pour qu'elles soutiennent ce CENUV. À l'approche des Jeux Olympiques 2024, ce centre donnera une visibilité pour les deux universités et permettra un accompagnement des étudiants sportifs de haut-niveau tant dans leur réussite sportive qu'académique. La structuration de ce centre est aussi à longue échéance avec des projets d'infrastructures, des projets thématiques et des marqueurs dont le handisport ou la construction navale.

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN signale que l'UFR DSEG a monté un DU de management de la performance humaine par le coaching en lien avec l'école nationale de la voile et des sports nautiques (ENSVN) de Saint-Pierre-de-Quiberon. Elle aimerait donc savoir si une articulation est pensée avec l'ENVSN.

Régis FERRON confirme que des discussions sont engagées avec l'ENVSN et l'idée est de développer cette collaboration autour de l'ancrage formation. Il est aussi question de travailler sur les risques psychosociaux des athlètes. La partie formation est à construire et il est aujourd'hui présenté un protocole d'entente. Régis FERRON pense que les statuts seront soumis pour approbation avant l'été 2023, avec un détail plus spécifique pour chacun de ces points.

Guy GOGNIAT aimerait avoir des précisions sur les ressources en termes de fonctionnement.

Sébastien LE GALL explique que les fonds de l'AUB constituent simplement un amorçage. Le modèle économique du projet supposera une forme d'autofinancement.

Régis FERRON précise que plusieurs modèles économiques avaient été évoqués. Il était notamment question d'engendrer des recettes autour des activités nautiques mais le modèle choisi est finalement plus classique avec un investissement financier pour le support technique et un accompagnement des étudiants sportifs de haut-niveau par les SUAPS des établissements. Il faudrait éventuellement maintenir dans les prochaines années un financement pour la modernisation des équipements et pour les frais de fonctionnement.

Frédéric BEDEL pense qu'il faudrait aussi mettre en place un volet pédagogique. Les collègues qui encadrent ces étudiants réalisent des cours spécifiques. Il s'agit en effet d'un des sports où la prise en charge est la plus délicate au niveau pédagogique par rapport à d'autres sports.

Régis FERRON évoque la mise en place de conférences dont la dernière, qui a eu lieu à l'UBO, portait sur la préparation mentale de ces athlètes. Les établissements ont aussi pour ambition de lancer une communication sur les prochaines compétitions et les actions de préparation des athlètes qui ont un référencement national. L'objectif est de capter l'attention d'athlètes qui pratiquent dans des clubs et de les amener vers une reconnaissance nationale pour en faire des étudiants sportifs de haut-niveau.

Agnès LECOMPTE aimerait savoir si ces étudiants suivront une nouvelle formation ou une formation qui est déjà proposée par l'UBS et l'UBO.

Régis FERRON explique que ces étudiants proviennent de toutes les disciplines et bénéficient, dans le cadre de leur statut, d'un accompagnement spécifique avec un nombre d'heures de préparation physique et mentale, mais également de conférences dédiées avec des experts du domaine.

Virginie DUPONT précise que ces étudiants sont bien inscrits dans les filières de l'UBO et de l'UBS.

Agnès LECOMPTE aimerait savoir si cette formation est compatible avec des étudiants inscrits à Vannes ou si l'objectif est de cibler davantage des étudiants inscrits à Lorient.

Régis FERRON répond que le projet est dans une phase d'expérimentation et il est prévu une rotation de deux équipes, avec 10 étudiants sur les sites de Plouzané/Brest et 10 étudiants sur les sites de Vannes/Lorient. Des discussions sont engagées pour mettre en place des moyens de mobilité au travers du pôle France afin d'avoir accès à leur minibus.

Marc DUMAS rappelle que les INSA accueillaient initialement des sportifs de haut-niveau dans le domaine de la voile. Il imagine que l'idée de ce centre est d'ouvrir à d'autres activités nautiques que la voile.

Régis FERRON annonce qu'une discussion est entamée avec le SUAPS de l'UBS et la base de Lorient dans le cadre de la création d'une filière de professionnalisation de skipper professionnel. Il espère que cette discussion pourra se matérialiser dans les prochains mois par un accord. Il pense qu'il faut pour l'instant borner ce projet à un protocole d'entente qui va dessiner un futur avec des ramifications très étendues.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) la création d'un centre d'entrainement National Universitaire de Voile (CENUV).

Délibération n° 2022-094

4 – Finances

4.1 – Budget initial 2023

(Document de présentation, slides 35-68)

Sébastien LE GALL présente ce point au niveau politique en indiquant que deux principes ont présidé à la construction du budget initial 2023, à travers une volonté de présenter un budget ambitieux et une volonté de maîtriser la trajectoire financière de l'UBS dans le cadre d'un budget en tension. En termes d'ambition, il s'agit de faire valoir dans le contrat quinquennal en cours de construction le positionnement stratégique différenciant de l'UBS, celui d'Université « *Nouvelle Génération* ». Le plan stratégique sur les années 2022-2027 est en lien avec les grands défis de notre temps, en particulier la transition écologique, en cohérence avec le plan d'investissement national « France 2030 ». Sébastien LE GALL rappelle aussi que l'UBS est une université de projets. La priorité est donnée au développement de la capacité de l'établissement à porter les projets, à travers les dépenses de masse salariale notamment (campagne d'emplois 2023). Par ailleurs, une ambition est également affichée à travers les dépenses d'investissement (autofinancement à 3,5 M€) pour la réalisation de divers projets (PPI formation à 850 k€ ; PPI Recherche à 300 k€ ; Installations sportives et culturelles à Lorient à 850 k€).

Virginie DUPONT précise que le PPI Recherche vient s'ajouter au CPER Recherche qui est plus important en termes de moyens et qui s'étale de 2022 à 2027.

Sébastien LE GALL présente une nouvelle fois un budget initial sous tensions :

- Moyens de l'État à la hausse (+3,1 M€) mais qui ne compensent pas le besoin croissant de l'établissement pour accompagner son développement et couvrir l'évolution de la masse salariale (Effet cumulé du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à +500 k€ en 2023)

- Un sous-investissement constaté et analysé dans un rapport du Conseil d'Analyse Économique de décembre 2021
- Une difficulté à tenir les équilibres qui se traduit par la présentation d'un budget en déficit d'environ 1 M€
- Un déficit qui correspond symboliquement à la part de la masse salariale non financée (GVT) (environ 500 k€) ainsi qu'à l'augmentation non financée des fluides (583 k€).
- Maîtriser notre trajectoire financière : poursuivre le dispositif des Contrats d'Objectifs, de Moyens (COM) avec les composantes ; se saisir du dispositif des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) proposés par le Ministère
- Limiter l'évolution des dépenses en fonctionnement : pour les fluides, pas de maîtrise sur l'effet prix (+1,2 M€ par rapport à 2021) ; une influence sur l'effet volume (plan de sobriété) : rôle d'amortisseur des investissements réalisés, changement de pratiques

Virginie DUPONT informe que l'UBS a transmis un courrier au MESR la semaine dernière pour indiquer qu'elle était candidate pour s'engager dans un COMP pluriannuel. Une quinzaine d'établissements seront à priori concernés pour 2023 et elle espère que l'UBS en fera partie.

Sébastien LE GALL pense qu'il s'agit aussi d'assumer une certaine part de risque. Malgré un budget en déficit, le risque est mesuré dans la mesure où le niveau du déficit est inférieur à la capacité d'autofinancement (1,4 M€). Pour apprécier le risque dans la résolution de l'équation financière, l'objectif est de partager le diagnostic avec la communauté (processus de dialogue de gestion, commissions Finance) et de présenter des choix politiques dont la finalité est de répondre à l'intérêt général.

Emmanuelle BROCHARD rappelle que ce budget s'inscrit dans la stratégie définie lors du débat d'orientation budgétaire de juillet dernier et réactualisée en octobre au moment de la construction budgétaire et de la recherche des grands équilibres entre les différents acteurs de l'Université. La structure constatée des recettes et des dépenses récurrentes de fonctionnement de l'université laisse peu de marges de manœuvre pour la construction du budget 2023. L'exercice demeure très contraint, d'autant plus dans le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie. Les éléments saillants pris en compte dans la construction du budget initial 2023 sont les suivants :

- Une subvention pour charge de service public (SCSP) 2023 qui augmente en valeur (+3,1 M€) mais qui couvre simplement le financement de l'augmentation du point d'indice (titulaires, contractuels P1, contrats doctoraux, heures complémentaires) et les autres mesures RH règlementaires (LPR, revalorisations filières administratives) et ne donne pas de véritables marges de manœuvre à l'Université
- La compensation du point d'indice à prendre en charge par l'établissement pour les contractuels sur ressources propres (P2)
- Une augmentation des charges d'énergie estimée à 128 % par rapport aux données du compte financier 2021
- Un reversement des composantes à la maison commune pour maintenir les grands équilibres
- Des dotations en investissements toujours importantes sur 2023 pour les composantes, services et laboratoires largement autofinancées par l'Université (PPI, Installations sportives et culturelles à Lorient, production hydrogène).

Les recettes sont à hauteur de 98,3 M€ et sont majoritairement constituées de la SCSP (69,2 M€). Les recettes propres sont à hauteur de 16,4 M€, en augmentation de 5 % par rapport au budget initial 2022. Les dépenses sont de 104,1 M€ en autorisation d'engagement (AE) et de 102,6 M€ en crédits de paiement (CP), avec une masse salariale fixée à 79,7 M€. Le solde budgétaire pour l'établissement principal UBS est donc déficitaire, de l'ordre de - 4 246 953 €, mais le niveau de trésorerie permet d'y faire face. Le résultat prévisionnel est en déficit, de l'ordre de - 1 086 553 € et le principal facteur de ce déficit a trait à l'énergie avec des dépenses de fonctionnement de

l'ordre de 1,2 M€ par rapport à la réalisation 2021 et de 900 k€ par rapport aux prévisions 2022. La capacité d'autofinancement est de 1 449 255 € et la variation du fonds de roulement est de - 3 616 137 €.

Virginie DUPONT informe que la Direction des affaires immobilières et campus durable (DAICD) vient de répondre à un appel à projet sur le volet « Résilience » auprès de l'État à hauteur de 3,5 M€ pour obtenir des moyens supplémentaires dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments. Par ailleurs, elle précise que le campus Data Science et Cyber n'apparaît pas dans le budget puisque ce projet est géré au niveau de l'agglomération. L'architecte a d'ailleurs été choisi et une présentation de ce projet aura lieu au printemps prochain en CA.

Emmanuelle BROCHARD présente également le budget de la Fondation UBS en indiquant qu'elle souhaite diversifier ses actions et non plus se concentrer sur les seules chaires tout en menant des projets qui s'inscrivent dans les 4 axes définis dans son plan stratégique :

- L'ancrage territorial : Consolider les liens entre l'université et les milieux socioéconomiques
- L'innovation : Renforcer la co-construction de l'innovation et le transfert des savoirs
- La formation : Défendre un modèle de formation professionnalisante et ouverte à l'international
- La vie des campus : Valoriser les initiatives et apporter un soutien à la vie étudiante

Il est prévu des dépenses à hauteur de 508 k€ et des recettes à hauteur de 447 k€, soit un solde budgétaire en déficit de 61 k€ qui s'explique par un décalage de trésorerie pour le projet HIT dans lequel la fondation est partie prenante.

Le plafond global des emplois est porté à 1052 ETPT dont 827 sur plafond État et 225 hors plafond. Elle précise que l'UBS a obtenu 9 postes sur le plafond Etat et les prévisions de recrutement sont par ailleurs en hausse dans le secteur recherche pour le plafond 2. Il est prévu au titre de l'exercice 2023 une variation négative de trésorerie de - 4 684 115 €. Au 31 décembre 2023, le montant de la trésorerie prévisionnelle de l'établissement s'établit à plus de 8,2 M€, ce qui représente 31 jours de fonctionnement (le seuil prudentiel est fixé à 15 jours cette année) et permet de faire face aux engagements pris par la gouvernance en termes d'investissements. Pour information, l'hypothèse d'un niveau de fonds de roulement aux alentours de 8,5 M€ correspond à 32 jours de jours de fonctionnement (le seuil prudentiel est fixé à 30 jours).

Virginie DUPONT signale que le budget de l'UBS est présenté en déficit comme l'ensemble des universités cette année, en lien avec la crise énergétique et l'inflation. La trésorerie est relativement confortable même si des risques sont pris. La campagne d'emplois est ainsi très ambitieuse, tout comme les investissements. Il s'agissait d'être un peu plus attentif sur les dépenses de fonctionnement. Les risques sont assumés car les universités ont besoin de ressources humaines et donc de collègues pour travailler.

Thierry MORINEAU aimerait savoir si l'État vise à financer les universités sous la forme d'appel à projet et se demande s'il ne faut pas se mettre en ordre de marche pour répondre à ces appels à projet de manière collective.

Sébastien LE GALL répond que l'UBS a vocation à diversifier ses sources de financement et l'appel à projet est devenu un levier qui apporte des crédits supplémentaires mais qui est aussi très coûteux en énergie pour peu de lauréats.

Virginie DUPONT confirme que les universités doivent répondre aux appels à projet depuis quelques années pour obtenir des moyens supplémentaires. Elle ne cesse de rappeler que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Orientation et Réussite des étudiants (ORE), il y a eu un appel à projet sur les NCU (Nouveaux Cursus Universitaires) pour mettre en place une loi. Dès lors, tous les établissements auraient dû pouvoir bénéficier des moyens. Les universités qui n'ont

pas obtenu de NCU ont dû mettre en place la loi avec les moyens dont elles disposaient, ce qui n'est pas normal. France Universités continue de marteler que le GVT devrait être compensé. Il suffit de prendre un peu d'argent sur les 34 milliards d'euros de France 2030 pour financer le GVT à hauteur de 40 M€ par an pendant une dizaine d'années, et les universités auront ainsi l'énergie nécessaire pour répondre aux enjeux de France 2030. Virginie DUPONT espère que France Universités finira par être entendu sur ce point.

Éric MARTIN souhaite apporter un témoignage en tant que directeur de composante. Plus de la moitié des effectifs de l'ENSIBS sont en alternance et l'école s'est développée ces dernières années exclusivement sous cet angle dans la mesure où le nombre de postes de fonctionnaires d'État n'est pas fleurissant. Le sujet est de plus en plus tendu car l'ENSIBS recherche des financements externes mais le fait d'assoir le salaire des fonctionnaires nécessite, au niveau de la présidence, d'aller chercher des prélèvements plus importants sur les ressources propres, ce qui amène à se poser des questions sur la qualité des formations, de l'encadrement, des plateformes pédagogiques, des missions internationales, etc. L'ENSIBS répond au cahier des charges de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) qui ignore les formes de difficultés budgétaires rencontrées par l'établissement. Éric MARTIN tient à dire que cet exercice 2023 a été très tendu au niveau de l'école et il n'est pas satisfait de l'arbitrage qui a été fait. L'organisation pour répondre aux appels à projet nationaux nécessite d'avoir des équipes projets solides et resserrés, et l'UBS est sous-dimensionnée pour s'adresser à des projets auxquels sont lauréats de grands sites métropolitains. Il s'inquiète notamment du déficit croissant sur la partie GVT et de la capacité à continuer cette logique pluriannuelle sans changement de paradigme dans le cadre de la SCSP pour les universités d'aménagement du territoire.

Virginie DUPONT partage les propos d'Éric MARTIN et c'est la raison pour laquelle elle s'est portée candidate pour participer au COMP du ministère avec l'objectif que l'UBS obtienne des moyens conséquents qui lui permettra d'aller aux termes de ses ambitions.

Gaël ALLIGAND signale que le GIP Redon parvient à capter des sommes incroyables alors qu'il s'agit d'une très petite structure. Par ailleurs, il constate une augmentation conséquente des heures complémentaires en lien avec la mise en place du BUT 3. Il rappelle que l'année 2023 est la dernière année de la mise en place du BUT qui se fait à moyens constants. Pour pallier le manque de postes sur cette troisième année, les collègues ont l'obligation de faire des heures complémentaires et l'IUT doit embaucher des personnels sur ressources propres.

Sébastien LE GALL partage aussi l'idée d'une meilleure prise en compte d'un accompagnement de l'État. Si l'UBS ne développait pas autant les formations en alternance, les finances ne seraient pas à ce stade. Le budget de l'UBS se tient grâce aussi à cet investissement du collectif.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) les autorisations budgétaires suivantes :

- 827 ETPT sous plafond et 225 ETPT hors plafond
- 104 614 991 € d'autorisations d'engagement dont :
    - 79 962 991 € Personnel
    - 15 692 811 € Fonctionnement
    - 8 959 912 € Investissement
- 103 106 791 € de crédits de paiement dont :
    - 79 962 268 € Personnel
    - 15 152 611 € Fonctionnement
    - 7 991 912 € Investissement
- 98 798 596 € de prévisions de recettes
- - 4 308 195 € de solde budgétaire

Ainsi que les prévisions comptables suivantes :

- - 4 684 115 € de variation de trésorerie
- - 1 060 087 € de résultat patrimonial
- 1 449 255 € de capacité d'autofinancement
- - 3 616 137 € de variation de fonds de roulement

Délibération n° 2022-095

Frédéric BEDEL avoue être particulièrement inquiet de voir le nombre de formations privées qui s'installent en France, et notamment en Bretagne (11 Bac+5 en une année, soit environ 400 étudiants de master). Il souhaite que le service public réagisse à ce propos car ces écoles privées font perdre de l'argent aux universités.

4.2 – Programmation des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2023

(Document de présentation, slides 69-76)

Anne ÉLAIN rappelle que la CVEC est « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ». Cet impôt est versé par les étudiants au moment de leur inscription administrative, est collecté par le CROUS et est reversé ensuite à l'UBS en deux temps. L'UBS est partie sur une base de 10 000 étudiants x 43 €, soit une recette de 430 000 € dont 157 020 € pour le FSDIE, 160 480 € pour la santé et la prévention et 112 500 € pour la vie des campus. Elle escompte recevoir une recette supplémentaire de l'ordre de 200 000 € environ. Enfin, les crédits CVEC reprogrammés sur 2022 sont à hauteur de 626 184 €. La programmation prévisionnelle se base donc sur un budget de 1 252 288 €. Il faut aussi prévoir 50 000 € pour la masse salariale d'une infirmière et 146 104 € pour la construction d'une installation culturelle et sportive à Lorient. Les crédits non consommés 2023 seront affectés aux installations culturelles et sportives.

Hoël RIVAL ajoute que le budget de la CVEC 2023 ne souffre d'aucune modification structurelle par rapport à celui qui avait été présenté l'année dernière. Les quelques modifications concernent la réalisation d'un budget participatif à hauteur de 20 000 € et le financement des ambassadeurs lien social.

Guy GOGNIAT note que la détresse des étudiants ne cesse de croître et il aimerait savoir si des actions sont prévues à ce sujet.

Anne ÉLAIN explique que l'UBS dispose de 4 psychologues dont 2 contrats qui vont prochainement arriver à terme, au 31 décembre 2022. L'établissement est en attente de la confirmation de supports de psychologues qui avaient été affectés pendant la crise sanitaire et qui pourraient être reconduits à la rentrée de janvier 2023. Anne ÉLAIN constate que les étudiants en détresse psychologique ne sont pas forcément nombreux à l'UBS. En tout état de cause, mes étudiants dans ce cas sont pris en charge par les psychologues qui les réorientent vers des services adaptés. Les dispositifs « Santé Psy étudiant » et « Chèque psy » ont par ailleurs été reconduits.

Virginie DUPONT précise que l'UBS se situe dans la prévention et non dans le soin des étudiants. L'objectif est que les étudiants dans le besoin soient ensuite réorientés vers des psychologues de ville.

Gilles GASSELIN confirme que l'objectif de l'établissement est d'être un premier recours, avec une première évaluation de la situation des étudiants pour les orienter, si besoin, vers des dispositifs au long cours. Le PEPsh n'a pas vocation à suivre sur une longue durée des étudiants dans ce cas. L'objectif du pôle est de mettre en place une prévention collective primaire, c'est-à-dire faire en sorte que la situation des étudiants ne se dégrade pas.

Virginie DUPONT rappelle que l'UBS avait obtenu un psychologue supplémentaire financé par l'État lors de la crise sanitaire. Le financement a ensuite été poursuivi via un accompagnement de la Région Bretagne. Elle a questionné à plusieurs reprises le ministère pour savoir si cet emploi est soclé et elle a reçu, à ce propos, des informations contradictoires de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP). Elle reposera la question cette semaine au ministère.

Gilles GASSELIN signale qu'une réforme est en cours au niveau des services de santé universitaire qui vont devenir territoriaux. Dans ce cadre, il faudra de toute façon revoir la politique de prévention et de santé de l'établissement et du service. La question des emplois et des ressources qui seront attribuées par la DGESIP sera revue dans les prochaines années.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 8 décembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) la programmation des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2023.

Délibération n° 2022-096

4.3 – Abrogation de la délibération n°68-2008 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacements des étudiants dans le cadre des activités pédagogiques

(Document de présentation, slides 77-79)

Sébastien LE GALL informe que le pôle de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a indiqué que, dès lors que des déplacements avaient lieu dans un cadre pédagogique, il n'y avait pas nécessité d'avoir une délibération spécifique sur les modalités de remboursement des frais de déplacements des étudiants dans le cadre des activités pédagogiques. Une note interne précisant le cadre de la prise en charge suffit.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) l'abrogation de la délibération n°68-2008 du 16 décembre 2008, les modalités de prise en charge des frais pédagogiques faisant l'objet d'une note interne de l'Ordonnateur.

Délibération n° 2022-097

4.4 – Abrogation de la délibération n°27-2011 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacements des personnels des ex IUFM intervenant dans le Master Enseignement et Formation de l'UBS

(Document de présentation, slides 80-82)

Sébastien LE GALL informe que les personnels intervenant dans le cadre des formations de Master MEEF sont soumis, dans le cadre de leur déplacement, aux modalités de remboursement des frais de déplacement prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié par le décret du 26 février 2019. Les frais qu'ils engagent à l'occasion de ces déplacements sont remboursées selon les modalités prévues au décret. Les limitations de remboursement de frais prévues par cette délibération n°27-2011 n'ont pas de fondement juridique.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) l'abrogation de la délibération n°27-2011 du conseil d'administration du 15 avril 2011 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacements des personnels des ex-IUFM intervenant dans le Master Enseignement et Formation de l'UBS.

Délibération n° 2022-098

4.5 – Modalités de remise de libéralités aux non-personnels de l'Établissement

(Document de présentation, slides 83-84)

Sébastien LE GALL rappelle que la remise de cadeaux, sous quelque forme que ce soit (cartes-cadeaux, lots…), constitue une libéralité qui se doit d'être encadrée par le CA et qui ne doit pas constituer un avantage, pouvant s'apparenter à une indemnité, en contrepartie d'un travail. Il est proposé d'approuver les possibilités de prise en charge par l'établissement de libéralités ou cadeaux au bénéfice de non-personnels (ex : étudiants, personnalités extérieures ayant contribuées à la mission de service public de l'université) au titre d'évènements particuliers notamment :

- L'achat de fleurs dans la limite de 160 € TTC par bénéficiaire à l'occasion du décès d'un étudiant inscrit à l'université
- L'achat de cadeaux destinés à des invités dans la limite de 160 € TTC par bénéficiaire ;
- L'achat de cadeaux délivrés aux participants d'une étude et/ou expérimentation, menée dans le cadre d'un projet de recherche ou d'enseignement dans la limite de 160 € TTC par bénéficiaire ;
- La remise de prix à l'occasion d'un concours artistique, pédagogique ou scientifique, de jeux ou tombola au bénéfice d'un étudiant dans la limite de 160 € TTC par bénéficiaire sur présentation du règlement intérieur du jeux ou concours signé par la présidente.

Philippe LE MÉE s'interroge sur le montant de 160 €.

Sonia JAFFRO explique que le montant de 160 € est limité dans le cadre des personnels par des règles URSSAF. L'UBS a donc choisi un montant identique pour les non-personnels.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) les modalités de remise de libéralités aux non-personnels de l'Établissement.

Délibération n° 2022-099

4.6 – Information relative aux marchés publics passés en 2022

(Document de présentation, slides 85-86)

Sébastien LE GALL rappelle que la présidente rend compte annuellement au CA des contrats et conventions dont l'impact financier est inférieur à 500 000 € HT /an et qui ont été contactés en vertu de la délégation de pouvoir qu'elle tient du CA. Un tableau a été transmis aux administrateurs à ce propos.

4.7 – Modalités de participations de l'Établissement dans des associations professionnelles ou sociétés savantes dont l'objet concourt à la réalisation de ses missions

(Document de présentation, slides 87-88)

Sébastien LE GALL informe que l'UBS est engagée dans des participations à des sociétés, des groupements et des organismes qui permettent de concourir à ses missions. Pour ce faire, une délibération qui fixe les modalités d'adhésion est nécessaire.

Virginie DUPONT précise que l'établissement ne prendra plus en charge le paiement individuel des cotisations.

Guy GOGNIAT indique que les pratiques sont différentes selon les laboratoires puisque le CNRS n'a pas de difficulté pour payer ces cotisations par exemple.

Agnès SONOIS souligne que l'agent comptable du CNRS a effectué une communication écrite rappelant que les cotisations personnelles ne seraient plus prises en charge par le CNRS. L'agence comptable doit être destinataire d'un certain nombre de pièces justificatives au nom de l'établissement. Le problème vient du fait que certaines adhésions étaient réalisées au nom propre des personnels.

Guy GOGNIAT comprend la démarche engagée mais estime qu'il s'agit d'une méconnaissance du métier et de la pratique. Les enseignants adhèrent en effet aux sociétés savantes au titre de leur métier et non à titre individuel. Par ailleurs, ces adhésions donnent, dans de nombreux cas, des réductions à des inscriptions liées à ces sociétés savantes, ce qui engendre une économie pour l'établissement. Cette délibération lui semble donc décalée avec les pratiques des enseignants.

Agnès LECOMPTE rejoint les propos de Guy GOGNIAT car les enseignants qui se rendent dans des congrès doivent obligatoirement adhérer à la société savante. Jusqu'à présent, il était possible de faire financer cette adhésion individuelle par des contrats de recherche.

Agnès SONOIS répond que cette possibilité existe toujours. Il faut simplement que ce soit l'UBS qui cotise pour le compte de l'enseignant. La pièce justificative de la dépense sera donc au nom de l'établissement et non pas au nom de l'enseignant.

Guy GOGNIAT avoue mieux comprendre cette délibération suite aux explications données par Agnès SONOIS.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) l'adhésion de l'Établissement aux associations professionnelles ou sociétés savantes, dès lors que l'engagement a été souscrit, au nom de l'Établissement, par l'ordonnateur principal et que cette adhésion concoure à la réalisation des missions de l'Établissement.

Délibération n° 2022-100

5 – Ressources humaines

5.1 – Cadrage de l'action sociale et culturelle pour l'année 2023

(Document de présentation, slides 90-96)

Sonia JAFFRO indique que des modifications apparaissent dans le cadre de la restauration des personnels puisque les nouvelles grilles du CROUS ont augmenté. Le prix du repas de base est passé à 6,77 € et la participation de l'UBS est de 1,51 € pour le tarif 1 et de 0,77 € pour le tarif 2. La participation de l'UBS pour les tarifs de l'AGORA Services, du CHBA de vannes et du Centre Hospitalier de Pontivy est plus importante puisque le prix du repas de base est plus important. Pour la petite enfance, une aide financière est apportée aux familles qui ont un ou plusieurs enfants qui partent en voyage linguistique, qui sont accueillis en centre de loisirs avec ou sans hébergement ou qui partent en vacances encadrées. Depuis le 1er janvier 2022, les conditions de revenus ont évolué et le quotient familial est fixé à 14 000 €. Des prestations sont versées aux agents de l'UBS ayant des enfants handicapés sans condition de revenus.

Sonia JAFFRO rappelle que les chèques cadeaux aux parents d'enfants de moins de 12 ans sont versés depuis 2021 sans conditions d'ancienneté (condition d'un an d'ancienneté auparavant). L'arbre de Noel réunit les enfants de moins de 12 ans et leurs parents autour d'un spectacle et d'un goûter. Il est organisé alternativement à Vannes ou à Lorient et rassemble environ 200 personnes chaque année. Il devrait se tenir à Vannes en 2023. La fête des personnels a eu lieu mardi 5 juillet 2022 et a réuni près de 160 personnes à Pontivy. L'année prochaine, l'organisation se fera en collaboration avec une société d'évènementiel parce que la DRH n'a pas les ressources nécessaires pour pouvoir gérer ce genre d'évènement. Des actions seront proposées aux agents en 2023 : Sportives : Participation à La Lorientaise, au marathon de Vannes en équipe… ; Solidaires : Participation à la Littorale 56 ; Découvertes touristiques : Différents ateliers sont programmés mensuellement ; Culturelles : Tirage au sort de places de théâtre. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur l'élaboration d'une offre sociale UBS en fonction des besoins qui pourraient être constatés au sein de l'établissement.

Sonia JAFFRO annonce que le budget prévisionnel pour l'action sociale s'élève à 70 000 € pour 2023, somme identique à 2022.

Guy GOGNIAT aimerait savoir s'il est possible d'augmenter cette enveloppe dans un contexte d'inflation.

Sonia JAFFRO précise que l'UBS prend déjà à sa charge l'augmentation du prix des repas. Toutefois, le budget permet d'assurer les missions que l'UBS souhaite assurer.

Sébastien LE GALL informe que le CT du 28 novembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) le cadrage de l'action sociale et culturelle pour l'année 2023.

Délibération n° 2022-101

5.2 – Complément au cadrage établissement relatif à l'achat de marques de sympathie aux personnels

(Document de présentation, slides 97-99)

Sonia JAFFRO présente le complément au cadrage établissement relatif à l'achat de marques de sympathie aux personnels, comme suit, à savoir la possibilité de prise en charge par l'établissement des libéralités et cadeaux suivants :

- L'achat de fleurs dans la limite de 160 € TTC par bénéficiaire à l'occasion :
  - Du décès :
    - D'un personnel de l'université ;
    - D'un enfant d'un personnel de l'université ou de la personne vivant en couple avec lui ;
- Du départ d'un personnel de l'université :
  - L'achat de médailles sur le budget de l'université à destination des personnels récipiendaires d'une distinction honorifique (Palmes académiques), dans la limite du coût d'achat en vigueur ;
  - La remise de prix à l'occasion d'un concours artistique, pédagogique ou scientifique, de jeux ou tombola au bénéfice d'un personnel dans la limite de 160 € TTC par bénéficiaire sur présentation du règlement intérieur du jeux ou concours signé par la présidente.

Les demandes de mise en paiement devront être accompagnées d'un certificat administratif, portant mention de la référence de la présente délibération, signé de l'ordonnateur précisant la nature de l'évènement donnant lieu à l'achat.

Sébastien LE GALL informe que le CT du 28 novembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) le complément au cadrage établissement relatif à l'achat de marques de sympathie aux personnels, comme suit, à savoir la possibilité de prise en charge par l'établissement des libéralités et cadeaux.

Délibération n° 2022-102

5.3 – Information relative à la campagne d'emplois 2022 – Bilan de l'exécution

(Document de présentation, slides 100-105)

Sébastien LE GALL indique que la campagne d'emplois 2022, votée en octobre 2021, a été réalisée conformément aux prévisions avec quelques situations de recrutements infructueux ou décalés chez les enseignants. Les recrutements BIATSS sont présentés par type d'affectation (appui à la recherche, à l'enseignement ou dans les services centraux). Il est proposé au CA de prendre connaissance de ce bilan.

Sonia JAFFRO précise que 18 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs avaient été publiés pour des recrutements de titulaires et 16 ont été pourvus. Les deux recrutements infructueux se situent au SUAPS, poste qui serait republié lors de la campagne d'emplois 2023, et à l'UFR LLSHS, poste qui n'a finalement pas été vacant puisque le titulaire est resté sur le poste. Il y avait 112 publications de recrutement de personnels en CDD pour 90 postes offerts étant donné que certains postes sont présentés plusieurs fois. 81 postes en CDD ont été pourvus dont 21 avec une date de prise de fonction au-delà du 1er septembre 2022. Tous les postes n'ont pas été pourvus car il y a parfois un défaut de candidats de qualité pour pouvoir remplir les missions.

Virginie DUPONT ajoute que le salaire peut aussi être un facteur de problème d'attractivité.

Guy GOGNIAT constate que 15 postes d'ATER ont été infructueux sur les 33 publiés.

Sonia JAFFRO pense que ce chiffre est lié au fait que l'UBS ne suit pas les campagnes nationales d'ATER.

Virginie DUPONT reconnaît que l'objectif est de se caler sur le calendrier national.

Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN signale que les postes d'ATER sont aussi en général dédiés à des personnes qui envisagent une carrière universitaire. Or, les recrutements dans l'enseignement supérieur deviennent relativement limités, ce qui aboutit à un manque d'attractivité des métiers dans l'enseignement supérieur et la recherche. Les masters sont aussi de plus en plus professionnalisants dans certaines disciplines, ce qui fait qu'il y a moins de doctorants qui s'inscrivent en thèse. Enfin, le coût du logement à Vannes pénalise le recrutement d'ATER.

Virginie DUPONT confirme qu'il est important de conserver des unités d'enseignement transversales et moins professionnalisantes pour qu'une partie des étudiants aillent en doctorat. L'augmentation des formations en alternance risque en effet d'avoir pour conséquence un nombre potentiel de candidats en doctorat plus restreint.

Sonia JAFFRO souligne que les ouvertures de concours fonctionnent pour les personnels BIATSS avec 10 ouvertures de concours et 10 recrutements. Les emplois en appui à l'enseignement sont particulièrement nombreux en 2022, avec 6 recrutements de personnels BIATSS. Les recrutements par voie de mutation ou de détachement fonctionnent assez bien puisque l'UBS a réussi à recruter 7 agents. Par ailleurs, 14 agents ont vu leur contrat requalifier en CDI sur la campagne d'emplois 2022 et 1 agent n'a pas souhaité renouveler son contrat en CDI.

5.4 – Information relative au télétravail - Bilan de la 1ère année d'expérimentation du dispositif au sein de l'UBS

(Document de présentation, slides 106-132)

Sébastien LE GALL souhaite insister sur le déploiement conséquent du dispositif de télétravail. Les prévisions faisaient état de 60 à 100 agents en télétravail à l'UBS et il y a eu 258 demandes de télétravail qui ont engendré 246 autorisations, pour 170 titulaires et 76 contractuels, soit environ 48 % des personnels BIATSS de l'UBS, ce qui est conséquent. Au 1er septembre 2022, le nombre de télétravailleurs est de 261 agents à l'UBS. Plus de deux-tiers de ces personnels considèrent ce dispositif « bon » ou « très bon ». Les signaux sont donc très positifs sur ce déploiement et donnent quelques pistes d'évolution. Il est maintenant question de réunir les partenaires sociaux et des représentants des personnels pour faire évoluer la campagne télétravail.

Sonia JAFFRO ajoute que le taux de participation à cette enquête était très important. Un groupe de travail se réunira en janvier 2023 et des évolutions du protocole seront proposées dans les instances au printemps prochain pour une mise en place en septembre 2023.

Virginie DUPONT rappelle que chaque télétravailleur bénéficie d'une indemnité télétravail qui n'est pas compensée par l'État.

Agnès LECOMPTE remercie les collègues qui ont réalisé cette enquête. Elle constate que le nombre de jours de télétravail autorisés est actuellement de deux par semaine et les chiffres montrent que cette limite est plus équilibrée. Il est en effet important pour les étudiants pour pouvoir joindre assez facilement les secrétariats pédagogiques. Une majorité de temps en présentiel au cours d'une semaine permet un meilleur fonctionnement.

Sonia JAFFRO indique que certaines demandes individuelles peuvent aller au-delà des deux jours par semaine. Pour autant, l'enquête montre que ces deux jours restent une norme sociale acceptable dans le cadre des activités quotidiennes.

Virginie DUPONT signale que la majorité des collègues et des responsables hiérarchiques sont favorables à cette limite des deux jours car il est aussi important de conserver des temps de travail collectifs en présentiel.

Philippe LE MÉE pense qu'il faut aussi entendre les responsables hiérarchiques qui ont un regard sur ce qui est fait et autorisé.

Sébastien LE GALL confirme que le télétravail est un acte managérial.

Philippe LE MÉE propose d'envisager un fonctionnement en télétravail exceptionnel lorsque l'UBS est fermée. Une autorisation de trois jours de télétravail par semaine serait appréciable dans ce contexte.

Sébastien LE GALL assure que l'UBS a mis en place un télétravail exceptionnel dans ce cadre à condition qu'un protocole de télétravail existe.

6 – Formation

6.1 – Cadre de partenariat avec l'université Catholique de l'ouest pour l'année universitaire 2022-2023

(Document de présentation, slides 134-138)

Sébastien LE GALL indique que l'UBS est dans une position nouvelle par rapport à l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) avec le principe que l'UBS soit en pilotage de ce partenariat. Ce partenariat ne doit en effet pas coûter à l'UBS. Une convention de partenariat est établie à titre transitoire pour la seule année universitaire 2022-2023 et concerne 15 mentions de diplômes pour lesquelles l'UBS est accréditée au sein des composantes SSI, LLSHS, DSEG et l'IUT de Vannes. Cette convention ne concerne que l'année universitaire 2022-2023. En effet, le cadre du partenariat est actuellement renégocié pour la période d'accréditation 2022-2027 dans le cadre d'une convention cadre de partenariat négociée avec les autres universités partenaires de l'UCO et la DGESIP. Une fois cette convention cadre signée, chaque université signera ensuite avec l'UCO une convention bilatérale pour l'ensemble de la durée de l'accréditation.

Virginie DUPONT ajoute que les étudiants de l'UCO ne sont pas comptabilisés dans la SCSP et l'objectif était d'arriver à la neutralité des coûts pour l'UBS. Cet élément a été ajouté dans la convention. Par ailleurs, elle mène au niveau national une concertation avec les autres universités qui sont en collaboration avec l'UCO. Il s'agit de mettre en place une convention cadre avec l'UCO et avec la volonté que ce modèle puisse s'étendre à tous les instituts catholiques de France. Enfin, elle insiste sur le fait que l'ouverture des formations ne peut se faire sans l'accord de l'université de proximité et l'université avec laquelle l'UCO est partenaire.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 8 décembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) le cadre de partenariat avec l'université Catholique de l'ouest pour l'année universitaire 2022-2023.

Délibération n° 2022-103

6.2 – Capacités d'accueil des formations ouvertes dans le cadre du partenariat avec l'université Catholique de l'ouest pour l'année universitaire 2023-2024

(Document de présentation, slides 139-144)

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 8 décembre 2022 a rendu un avis favorable avec 12 votes pour et 1 abstention.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) les capacités d'accueil des formations ouvertes dans le cadre du partenariat avec l'université Catholique de l'ouest pour l'année universitaire 2023-2024.

Délibération n° 2022-104

6.3 – Cadre de partenariat avec l'IGA et l'ISGA pour l'année universitaire 2022-2023

(Document de présentation, slides 145-149)

Virginie DUPONT explique que les coûts de l'UBS ont été regardés de la même manière que pour l'UCO et il est proposé de poursuivre les conventions de partenariats avec l'IGA et l'ISGA pour une année supplémentaire, jusqu'à l'été 2023. Des discussions restent à entamer sur le volet pédagogique et le volet financier pour les années suivantes.

Guy GOGNIAT aimerait savoir si la question du coût horaire pour un enseignant a été validé par le partenaire.

Virginie DUPONT explique que l'année se termine dans les conditions existantes. Les conventions se terminaient en 2022 et il était nécessaire de faire un avenant, le temps de travailler sur les nouvelles conventions.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 8 décembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) le cadre de partenariat avec le groupe IGA et avec l'Institut supérieur d'ingénierie des affaires (ISGA) pour l'année universitaire 2022-2023.

Délibération n° 2022-105

6.4 – Ouverture des formations à la rentrée 2023 et capacités d'accueil en 1er cycle pour l'année universitaire 2023-2024

(Document de présentation, slides 150-152)

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 8 décembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) les capacités d'accueil en 1er cycle pour l'année universitaire 2023-2024.

Délibération n° 2022-106

6.5 – Ouverture des formations à la rentrée 2023 et capacités d'accueil en Master pour la rentrée 2023-2024

(Document de présentation, slides 153-155)

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 8 décembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) les capacités d'accueil en master pour l'année universitaire 2023-2024.

Délibération n° 2022-107

6.6 – Centre de Langues : Politique générale de soutien des langues à l'UBS

(Document de présentation, slides 156-161)

Catherine KERBRAT-RUELLAN explique qu'il s'agit pour le Centre de langues de favoriser le passage de la certification pour les étudiants qui auraient validé un niveau B2 lors d'un test de positionnement. Ce dispositif concernera les étudiants de BUT 3, L3, M1, M2, les CPGE 2, les étudiants de 2ème année qui ne pourraient pas passer la certification en 3ème année et les étudiants inscrits dans le parcours Europe international.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 8 décembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) exprimés la politique générale de soutien des langues à l'UBS soit la prise en charge du premier passage d'une certification en langues pour les étudiants validant préalablement un test de positionnement, inscrits en L3, BUT3, M1, M2, les CPGE 2, et étudiants de 2ème année qui ne pourraient passer la certification en 3ème année.

Délibération n° 2022-108

6.7 – Centre de Langues : Actualisation de la grille tarifaire des formations et certifications du centre de langues pour l'année universitaire 2022-2023

(Document de présentation, slides 162-164)

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 8 décembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) l'actualisation de la grille tarifaire des formations et certifications du centre de langues pour l'année universitaire 2022-2023.

Délibération n° 2022-109

6.8 – ENSIBS : Modifications du diplôme universitaire « Organiser la cyberdéfense des TPE/PME, organismes publics et privés » pour l'année universitaire 2022-2023

(Document de présentation, slides 165-170)

Éric MARTIN signale que cette formation existait déjà et subit quelques modifications. La maquette a été restructurée autour de 4 blocs de compétences et les modalités d'évaluation de cette maquette s'alignent sur la structuration en blocs de compétence de la formation.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 8 décembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) les modifications du diplôme universitaire « Organiser la cyberdéfense des TPE/PME, organismes publics et privés » s'agissant de ses modalités de contrôle des connaissances et de son modèle économique pour l'année universitaire 2022-2023.

Délibération n° 2022-110

6.9 – Agréments des association étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023

(Document de présentation, slides 171-178)

Hoël RIVAL comptabilise 24 demandes d'agréments dont 20 renouvellements qui sont aujourd'hui soumises au CA. Les créations d'association sont les suivantes :

- Association Beaux-parleurs Eloquence : L'objet est d'instaurer annuellement un concours d'éloquence national universitaire, intégrant toutes les universités de France et d'outre-mer pour la mise en avant, des étudiants, des régions et de l'art oratoire, et d'organiser tout ce qui pourrait se construire autour de ce projet, du développement d'activités périphériques à l'établissement de relations avec les autres universités.
- Association CPGEV : Cette association contribue par ses actions à l'animation festive, culturelle, sociale et associative au sein de l'UBS et du Lycée Charles de Gaulle de Vannes. Elle a pour but de développer les liens entre les étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles ENS Rennes D1 (droit, économie, gestion) de l'UBS de Vannes avec toutes les personnes rattachées à l'UBS et au lycée Charles de Gaulle de Vannes.
- Association Incipit : Cette association a pour objet rapprocher les étudiants de la licence de lettre moderne de l'UBS, mise en place d'activité culturelle, promotion de la littérature au sein du campus, défendre les intérêts des étudiants de la promotion, activité économique lucrative.
- Association l'Armoire à jeux : Cette association a pour but de rassembler les membres de l'association une ou plusieurs fois par semaines afin de jouer à divers jeux, jeux de société, jeux de rôle, jeu vidéo… Tant qu'un des membres d'honneur est présent, les jeux

communs sont à disposition illimitée. Des projets en lien avec le jeu en général pourront être encadrés et financés, comme la création de jeux, des grandeurs nature, etc.

Hoël RIVAL ajoute qu'un nombre important de projets seront soumis cette année à la CVEC et au FSDIE, ce dont il se réjouit.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 8 décembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) les agréments de 24 associations étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023.

Délibération n° 2022-111

6.10 – Scénario d'horaires étendus des bibliothèques universitaires pour les 4 années universitaires 2023-2024 à 2027-2028

(Document de présentation, slides 179-190)

Sébastien LE GALL explique que l'expérimentation a donné satisfaction et est reproduite dans un cadre bien détaillé.

Virginie DUPONT ajoute que les extensions des horaires sont mises en place sur la base de la constatation de la fréquentation et sur le souhait des étudiants d'avoir une ouverture le samedi après-midi plutôt que le samedi matin.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 8 décembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) le projet « Scénario d'horaires étendus des BU pour 4 années universitaires : 2023-2024 à 2026-2027 ».

Délibération n° 2022-112

6.11 – Politique d'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2023-2024

(Document de présentation, slides 191-193)

Sébastien LE GALL rappelle que la DGESIP demande de publier sur la plateforme Études en France, et cela avant le début de la campagne de recrutement 2023-2024, les droits d'inscription que devront régler les étudiants extracommunautaires admis à l'UBS à la rentrée 2022. L'établissement est désireux de poursuivre, dans le cadre de ses orientations stratégiques, une politique de coopération et de rayonnement internationale favorisant l'accueil d'étudiants internationaux encore peu nombreux (environ 9 % des étudiants inscrits). L'UBS fait donc le choix d'exonérer partiellement l'ensemble des étudiants extra-communautaires assujettis aux droits d'inscription différenciés, ceci dans la limite des 10 % des étudiants non-boursiers (soit 653 étudiants) et sachant que l'UBS exonère actuellement et comptabilise « sous ce plafond » 327 étudiants extracommunautaires, et accueille chaque année 200 étudiants qui entrent dans ce cadre. Dans ce contexte, il est proposé de poursuivre la politique d'exonération partielle pour l'année 2023-2024.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) la politique d'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2023-2024.

Délibération n° 2022-113

7 – Recherche

7.1 – Présentation des activités des Ecosystèmes de Recherche & Innovation : bilan de mi-parcours et perspectives

(Document de présentation, slides 195-221)

Sébastien LE GALL rappelle que l'engagement avait été pris devant le CA pour faire un état des lieux des activités des Ecosystèmes de Recherche & Innovation.

Virginie DUPONT confirme qu'il s'agit d'une stratégie de l'équipe depuis qu'elle a été élue. Cette stratégie s'est concrétisée avec la création de quatre écosystèmes et dans le budget puisque l'UBS a fait une demande auprès du recteur pour prélever sur le fonds de roulement afin de recruter des ingénieurs pour animer ces écosystèmes de recherche et d'innovation.

Mathias TRANCHANT rappelle que des structurations préalables de la recherche avaient été mises en place avant 2020 pour les mettre en visibilité avec une entrée assez académique. Une des volontés de l'équipe était d'augmenter la surface de contact avec les territoires et le monde socioéconomique car la recherche est largement financée par les contrats. 86 % des recettes de fonctionnement des laboratoires relèvent en effet de contrat. Le deuxième défi consistait à aller vers les partenaires sur des sujets qui les intéressent. Enfin, le troisième marqueur a trait à une approche croisée et pluridisciplinaire des objets à déterminer.

Yves GROHENS cite les quatre écosystèmes d'innovation « Université-Tiers secteur » qui ont été créés :

- Mer & Littoraux : espaces d'innovation, territoires en transition
- Cyber et intelligence des données
- Industrie du futur
- Environnement, santé, handicap

Des actions prioritaires ont été définies et ont permis de recruter un certain nombre d'ingénieurs. Les ingénieurs transferts permettent de structurer les relations avec le monde socioéconomique et les collectivités, et des ingénieurs thématiques ont par ailleurs été recrutés. Ces personnels ont été mobilisés à 30 % de leur temps de travail en 2022 pour des tâches administratives en support aux laboratoires. Yves GROHENS propose de détailler les actions thématiques avec leur état d'avancement :

- Cybersécurité : La dynamique est présente avec un certain nombre de dossiers qui sont gérés. Il est à souligner une forte participation aux manifestations et la création d'une vraie communauté avec plus de 25 enseignants-chercheurs et 15 doctorants.
- Intelligence artificielle : ce pôle n'était pas suffisamment visible en interne de l'établissement en 2020 et se structure progressivement. Une trentaine de chercheurs sont impliqués et l'objectif est de faire atterrir en local une dynamique nationale. Deux manifestations sur ce sujet se sont tenues à l'UBS et ont attiré un certain nombre de participants.

- Santé du futur : il existe de belles dynamiques de territoire à renforcer en interne. Une journée d'innovation en santé s'est déroulée à l'UBS et a réuni plus de 120 participants. L'UBS est maintenant devenue un partenaire visible en formation et en recherche dans le domaine de la santé.
- Bio-santé : l'écosystème est riche en externe et à renforcer en interne. La dynamique est plutôt portée par les laboratoires et il est à souligner la création d'une plateforme EXALTER.
- Nautisme et course au large : il existe une belle dynamique de territoire structurée en interne. Des rencontres professionnelles et autres webinaires se sont déroulés.
- Ports du futur : des projets structurants sont en cours à travers le CPER et le PEPR, impliquant de nombreux laboratoires.
- Tourisme : il existe une bonne dynamique interne de territoire avec la mise en place de nombreuses manifestations.
- Jumeau numérique : il existe une excellente dynamique interne à l'UBS avec des réunions tous les mois, l'organisation de webinaires à destination des entreprises et collectivités.
- Hydrogène : l'écosystème est structuré en externe mais cette action reste à structurer en interne. Il faut retrouver une dynamique sur ce sujet.

En conclusion, Yves GROHENS comptabilise 13 manifestations organisées pour 1 600 personnes mobilisées, 10 projets structurants (bâtiment, investissement, Réseau international) et une forte montée en niveau de maturité. Il reste un besoin de renforcer la structuration de la relation interne/externe.

Mathias TRANCHANT informe que le projet « Unité » (UNiversité d'Innovation en TErritoires) sera prochainement déposé dans le cadre de l'appel à projet ExcellencES. Cette expérimentation au travers des quatre écosystèmes de recherche et d'innovation a une résonnance à l'intérieur de ce projet puisque les trois inno-campus que l'UBS souhaite implémenter sont en grande partie l'expression de ces expériences qui ont été conduites au cours de ces trois dernières années. L'établissement a réussi à construire une crédibilité avec les territoires qui ont décidé de l'accompagner au travers de ces inno-campus compte tenu des premiers résultats obtenus.

Guy GOGNIAT souhaite saluer le travail réalisé car il est important d'avoir des thématiques bien visibles. Il fait part d'une question de Karine VALLÉE qui ne pouvait pas être présente aujourd'hui. Le CA avait voté une enveloppe pour accompagner cette dynamique et la question porte sur le devenir des ingénieurs recrutés par l'UBS.

Mathias TRANCHANT répond que l'établissement arrivera au bout d'une séquence à la fin de l'année 2023. Lorsque l'opération a été lancée en 2020, l'objectif était de construire, autant que possible, le modèle économique qui permettrait de fixer ces collègues. Or, il estime que la surface n'existe pas encore pour conserver tous les personnels. L'idée était tout de même d'expérimenter et de voir, à l'issue des trois années, ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien. Quelques éléments ont été dégagés mais certainement pas à la hauteur des quatre ingénieurs qui ont été recrutés. Il faudra voir si les choses progressent dans l'année 2023. Les ingénieurs ont aussi fait preuve de compétences et pourront éventuellement se présenter à des concours pour continuer à contribuer à la dynamique de l'établissement.

Yves GROHENS évalue deux ingénieurs sur les quatre avec un début de modèle économique actuellement.

Mathias TRANCHANT informe que le site internet a été rénové afin qu'il soit actualisé. En termes de communication, il a été lancé la revue « Future » qui est l'expression de cette trajectoire qui a été lancée depuis trois ans. Cette revue aura prochainement une déclinaison formation.

Marc DUMAS aimerait savoir si l'UBS est dorénavant plus visible auprès de l'écosystème.

Mathias TRANCHANT répond que l'analyse n'est pas totalement établie mais les partenaires renvoient plutôt un avis positif sur la démarche et les résultats. Pour autant, une question se pose sur l'association des laboratoires en SHS car les enseignants impliqués sont encore en nombre insuffisant. Il faut se donner du temps et une acculturation est à réaliser. En tout état de cause, Mathias TRANCHANT a le sentiment que l'UBS se situe sur la bonne trajectoire. Les appels à projet devraient susciter un grand intérêt auprès des collègues en 2023.

8 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

La Présidente lève la séance à 17H50.

La Présidente,
Virginie DUPONT